

N° 6/07.2020**DÉMISSION DE M. DANIEL VOUILLAMOZ, DIRECTEUR DE L'ARASMAC**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Au mois d'avril dernier, M. Daniel Vouillamoz a fait part au Comité de direction de sa démission au sein de la direction de l'ARASMAC. Il quittera ses fonctions de directeur au 7 septembre 2020.

C'est en juillet 2011, au moment de la séparation des directions du dicastère Jeunesse, Sécurité Sociale et Logement (JSSL) et de l'ARASMA que M. Vouillamoz a choisi de prendre la direction de ce que qui allait devenir la nouvelle ARASMAC.

M. Vouillamoz a eu pour missions de conduire des réflexions stratégiques et opérationnelles de l'ARASMAC, et en assurer la mise en œuvre. Il a assuré l'optimisation des prestations aux bénéficiaires en faisant preuve d'un engagement sans faille.

Actif dans plusieurs groupes de travail internes où il a pris part à de nombreuses études et réflexions, M. Daniel Vouillamoz a notamment fait partie du bureau du Conseil des Régions et du secrétariat général de la Conférence des directeurs.

Fort de ses solides compétences, le Comité de direction a ainsi pu bénéficier de son expérience et ses conseils constructifs et avisés.

Nous tenons ici à remercier chaleureusement M. Daniel Vouillamoz de son engagement et de la loyauté dont il a fait preuve dans ses fonctions de directeur et de tout ce qu'il a apporté au sein de l'ARASMAC en termes de qualité de prestation et de ses excellentes connaissances professionnelles.

Adopté par le Comité de direction dans sa séance du 2 juillet 2020.

ARASMAC

Sylvie Podio
PrésidenteDominique Bickel
Secrétaire

Communication adressée au Conseil intercommunal par voie électronique / 02.07.2020.